AMÉNAGEMENT DU PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL DE LA GARE DE BIARRITZ

BIARRITZEKO TREN GELTOKIKO GUNE MULTIMODALAREN ANTOLAKETA 2024 / 2027

Dossier de concertation préalable

DU 2 AVRIL AU 3 MAI 2024

Pays Basque
Euskal Herria
SYNDICAT DES MOBILITÉS PAYS BASQUE-ADOUR
IPAR EUSKAL HERRI-ATURRIKO MUGIKORTASUNEN SINDIKATUA
SINDICAT DE LAS MOBILITATS PAÍS BASCO-ADOR

BIARRITZ

ÉDITO

La gare de Biarritz est depuis plus d'un siècle l'une des quatre portes d'entrée principale au Pays Basque depuis la ligne internationale Paris-Hendaye-Madrid avec les gares d'Hendaye, Saint-Jean-de-Luz / Ciboure et Bayonne.

Le développement du train avec le projet de Réseau Express ferroviaire basco-landais et du réseau bus TXIK TXAK nécessitent d'améliorer les conditions de correspondance entre les différentes solutions de mobilités. Ce projet de pôle d'échanges multimodal répond à ces objectifs. C'est une première étape dans la redynamisation du quartier de la gare.

La concertation ouverte sur l'aménagement des espaces urbains autour du bâtiment voyageurs de la gare se nourrira de vos suggestions pour construire un pôle structurant tant pour la ville que pour le Pays Basque.

Maider Arosteguy,
Maire de Biarritz

Jean-François Irigoyen,
Président du Syndicat des Mobilités Pays Basque-Adour

SOMMAIRE

Présentation générale du projet

1- Un peu d'histoire...

2- Préparer l'accessibilité de demain

3- Les grands principes d'aménagement du PEM*

4- Le projet du PEM*, Phase 1 : 2024/2027

5- Le calendrier prévisionnel

6- Les partenaires techniques et financiers

La concertation sur le projet

1- La place de la concertation

2- Les modalités de la concertation

***PEM :** Pôle d'Echanges Multimodal

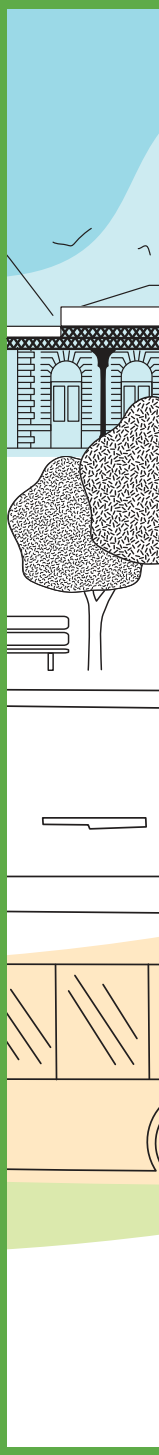

POURQUOI UN PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL ?

Pour faciliter les mobilités sur le territoire, le Syndicat des Mobilités Pays Basque - Adour s'est engagé depuis quelques années dans une phase de modernisation des abords de la gare présentes sur son territoire. À l'image de Bayonne et d'Hendaye, l'objectif est désormais d'aménager le Pôle d'Échanges Multimodal de la gare de Biarritz.

Ce pôle d'échanges alliera les mobilités actives (vélo, marche à pied, ...), les transports collectifs (bus, trains, taxis,...) et la voiture.

QU'EST-CE QU'UN PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL

Un Pôle d'Échanges Multimodal est un lieu de connexion entre tous les modes de transports.

1. UN PEU D'HISTOIRE… 1864/2024, UNE GARE DE 160 ANS

>> UNE GARE DU XIXe SIÈCLE À ADAPTER AUX BESOINS D'ACCESSIBILITÉ DU XXIe SIÈCLE

Sous l'impulsion de l'empereur Napoléon III, la ligne Paris-Madrid fait escale au Pays basque à Biarritz, nommée la « Reine des plages ».

C'est à cette époque, sous l'influence de l'impératrice Eugénie que se construit dans le lieu-dit de « La Négresse », situé à 3,5 km du centre-ville, la gare qui sera mise en service en 1864.

La gare de Biarritz est un lieu qui a vu passer de nombreuses têtes couronnées, dont le roi d'Angleterre à la fin du XIXe siècle en villégiature à Biarritz.

Gare de La « Négresse », le Roi d'Espagne et la Reine d'Angleterre.

De nos jours, avec les gares de Bayonne, Hendaye et Saint-Jean-de-Luz/Ciboure, la gare de Biarritz constitue l'une des quatre gares nationales du Pays Basque concernées par un projet de Pôle d'Echanges Multimodal. Ils doivent faciliter l'intermodalité** et permettre de mieux connecter les offres ferroviaires à celles du réseau de transports en commun routier TXIK TXAK.

Le projet de Réseau Express Régional basco landais

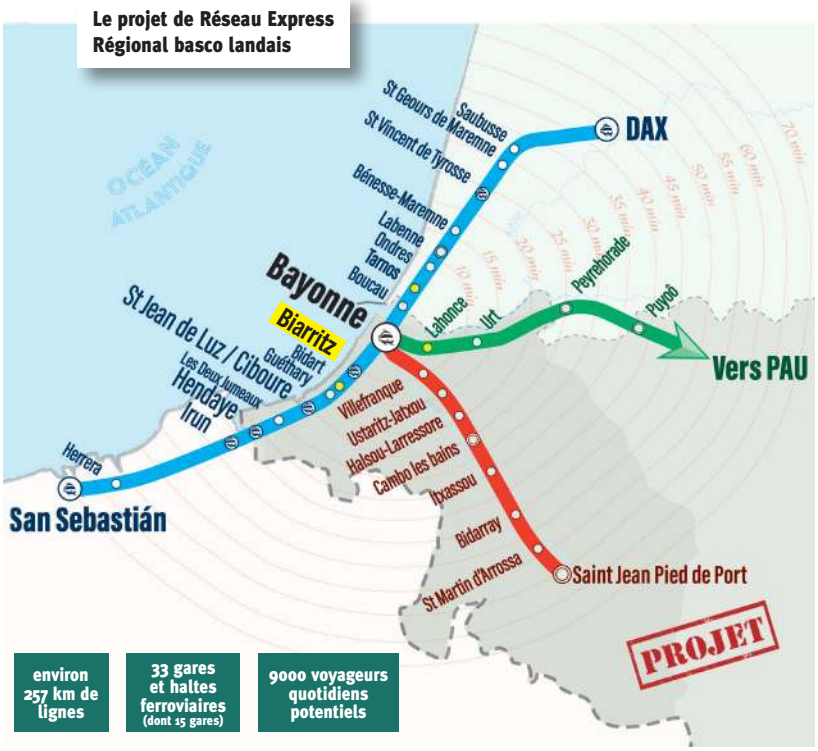

***PEM :** Pôle d'Echanges Multimodal

** Enchaînement de deux modes de transports pour réaliser un même déplacement

2. PRÉPARER L'ACCESSIBILITÉ DE DEMAIN

›› LA GARE DE BIARRITZ EST :

• Située sur **l'axe Paris-Hendaye** (desserte nationale).

• Intégrée dans **le projet de Réseau Express Régional basco-landais** qui vise au doublement de l'offre TER d'ici 2032 (passage de 14 allers-retours à 32 allers-retours).
L'un des objectifs du Pôle d'Échanges Multimodal : organiser le rabattement et la diffusion des futures offres ferrées du quotidien RER avec le réseau TXIK TXAK à Biarritz au sein d'un véritable pôle central des mobilités.
Le quartier de la gare s'inscrit par ailleurs dans le projet urbain à vocation communautaire « Iraty ».

›› L'AMÉNAGEMENT ACTUEL DU SITE GÉNÈRE DES DIFFICULTÉS DE CONNEXIONS ET DE SÉCURISATION DES FLUX VOYAGEURS :

• Pôle à dominante routière avec des espaces bus et piétons peu adaptés.

• Insécurité des correspondances voyageurs entre les trains et les bus dont les personnes à mobilité réduite.

• Absence d'emplacements sécurisés vélos.

• Absence de cheminements protégés pour les voyageurs et d'espace d'attente.

720 000 voyageurs en 2022

+ 30%
depuis 2019

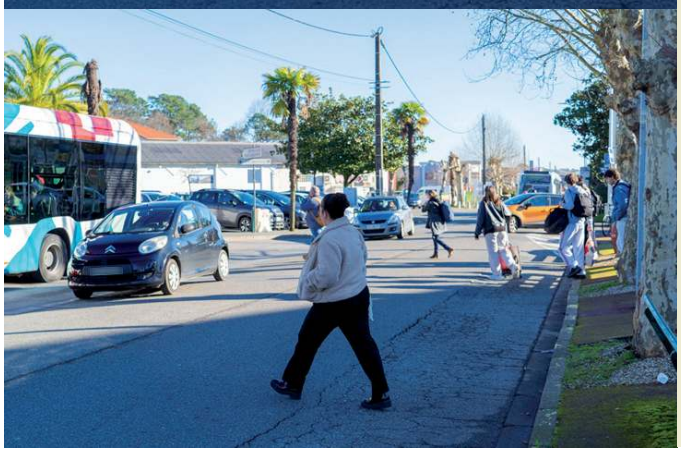

›› PLUSIEURS ENJEUX :

• Connecter l'accès à la gare de manière sécurisée pour les voyageurs, piétons et cyclistes.

• Assurer des correspondances bus / cars / trains dans de bonnes conditions.

• Développer les mobilités actives et les transports en commun en réduisant la place de la voiture.

• Valoriser ce projet dans une démarche durable.

3. LES GRANDS PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT DU PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL DE LA GARE DE BIARRITZ

Le Pôle d'Échanges Multimodal de la gare de Biarritz va permettre de développer l'intermodalité des différents modes de transports et de sécuriser le fonctionnement du site :

›› Réorganiser l'offre de stationnement, pour permettre un report modal vers les transports collectifs (bus et trains).

›› Améliorer l'offre de transports urbains, avec la création d'une gare routière (accueil des lignes TXIK TXAK et des cars de substitution SNCF et TER).

›› Valoriser le parvis de la gare, avec la création d'un espace public dédié aux piétons et d'espaces végétaux favorables à la biodiversité.

Le projet de Pôle d'échanges Multimodal de la gare de Biarritz, doit permettre à horizon 2027 les actions suivantes :

›› Reconstitution d'un parking aérien pour les loueurs et les agents gare.

›› Aménagement d'une gare Routière.

›› Aménagement du parvis de la gare.

›› Création d'une vélostation sur le parvis.

Inscrire les aménagements dans une démarche durable

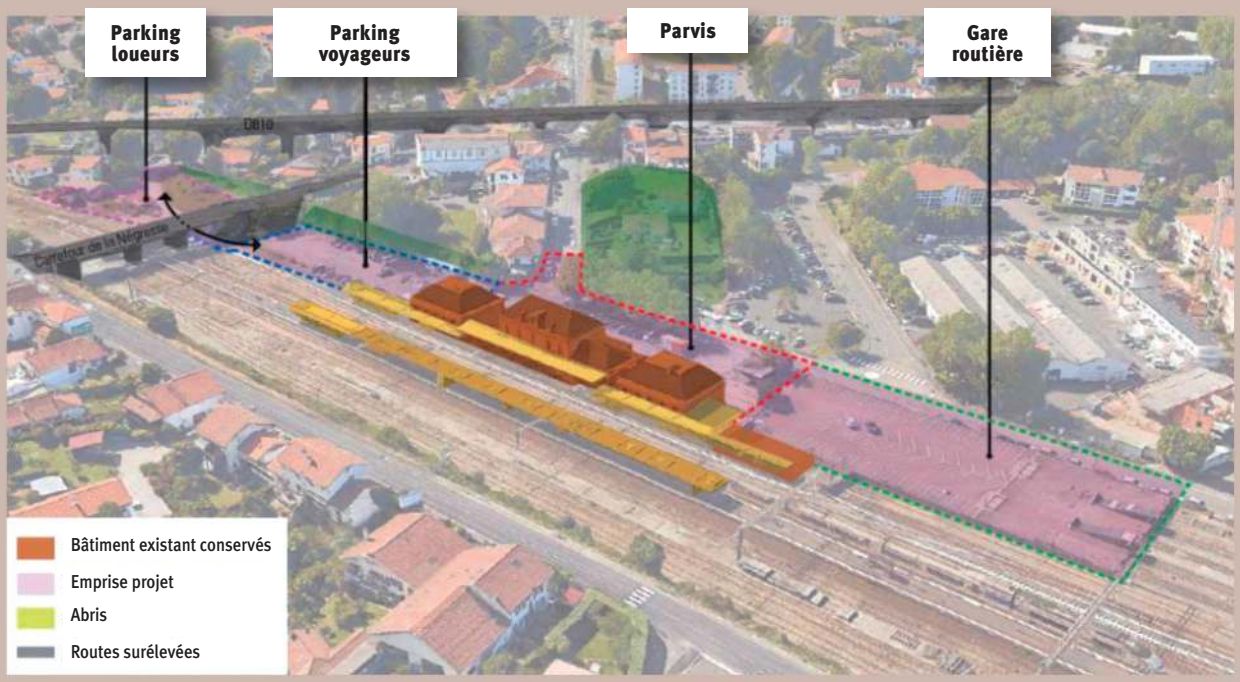

4. LE PROJET DU PEM* 2024/2027

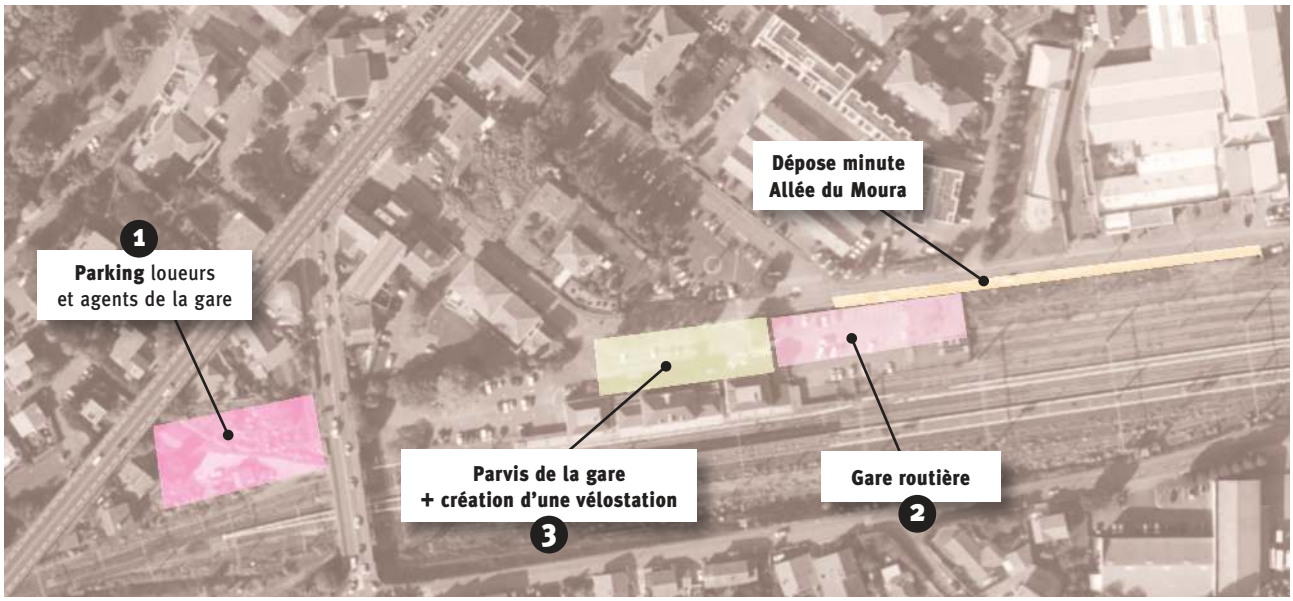

›› 1 RECONSTITUTION DU PARKING : PARKING OUEST PROVISOIRE

Création à l'Ouest du site, sur un terrain aujourd'hui en friche, d'un parking provisoire d'environ 80 places qui permettra de relocaliser les loueurs aujourd'hui présents sur l'ancienne plate-forme auto-train, ainsi que le stationnement des agents de la gare.

›› 2 AMÉNAGEMENT DE LA GARE ROUTIÈRE

Création d'une nouvelle gare routière en remplacement de la plateforme auto-train jouxtant la gare avec la mise en place de plusieurs quais de reprise/dépose, qui accueilleront les lignes urbaines TXIK TXAK et les cars SNCF/TER.
À cela s'ajoutera la création de sanitaire et des fonctionnalités suivantes : mobiliers (bancs, poubelles, informations voyageurs, distributeurs automatiques de titres de transport, ...).

›› 3 AMÉNAGEMENT DU PARVIS DE LA GARE

Création d'un espace piéton confortable et agréable pour les usagers de la gare, facilitant les déplacements intermodaux (mise en place de mobilier urbain et d'emplacements cycles), tout en proposant un nouvel aménagement paysager.
Des places dépose-minute seront à reconstituer le long de l'allée du Moura à proximité du parvis de la gare.
L'emplacement des arrêts Taxi sera réintégré dans l'aménagement du parvis selon les mêmes principes de desserte actuelle.

ÎLOT DE FRAÎCHEUR
TRAME VERTE
BIODIVERSITÉ
REVÊTEMENT PERMÉABLE
MOBILIER VOYAGEUR DURABLE
BOÎTE À LIVRES
...

***PEM :** Pôle d'Echanges Multimodal

5. LE CALENDRIER PRÉVISIONNEL

1er - 2e SEMESTRE 2024 → **1er TRIM. 2025** →

Études de conception

Appels d'offres

→ **2e TRIM. 2025** → **2026** → **2027**

Travaux de libération des installations et reconstitution parking provisoire

Travaux gare routière

Travaux parvis de la gare

6. LES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

Le projet du PEM de la gare de Biarritz mobilise cinq partenaires associant différentes compétences à coordonner par le Syndicat des Mobilités Pays Basque-Adour :

- SYNDICAT DES MOBILITÉS PAYS BASQUE-ADOUR, autorité organisatrice des mobilités
- RÉGION NOUVELLE AQUITAINE, autorité organisatrice des TER et financeur des PEM
- VILLE DE BIARRITZ, compétente sur l'aménagement des espaces publics et co-financeuse du projet
- SNCF GARES ET CONNEXIONS (société filiale du groupe SNCF), en charge de la gestion de la gare et propriétaire du foncier
- L'UNION EUROPÉENNE, à travers le programme de financement FEDER pour le financement du PEM

COÛT ESTIMÉ DU PROJET 1re PHASE : 4,7M€ HT

Pays Basque Euskal Herria – Syndicat des Mobilités Pays Basque-Adour / Ipar Euskal Herri-Aturriko Mugikortasunen Sindikatua / Sindicat de las Mobilitats País Basco-Ador

Région Nouvelle-Aquitaine

Union Européenne – Fonds européen de développement régional

Biarritz

SNCF Gares & Connexions

Le projet bénéficiera d'un soutien financier européen (FEDER 2023-2027)

1. LA PLACE DE LA CONCERTATION

›› Concertation préalable organisée au titre des articles L. 103-2 et R. 103-1 du Code de l'urbanisme.

›› Concertation préalable ayant pour objectif d'informer et de recueillir les avis de toutes les personnes (usagers, habitants, associations…) concernées par le projet d'aménagement du Pôle d'Échanges Multimodal de la gare de Biarritz, avant son arrêt définitif.

›› Suite à la tenue de cette concertation, le Syndicat des Mobilités Pays Basque-Adour établira un bilan de la concertation, tant quantitatif que qualitatif des avis, questions, remarques, critiques, analyses et suggestions, qui sera ensuite délibéré en comité syndical.

›› Le document tirant le bilan de la concertation présentera les avis formulés par les participants à la concertation de la manière la plus exhaustive afin de répondre à trois objectifs majeurs :
• Rendre compte de manière fidèle de la participation du public.
• Constituer un outil d'aide à la décision à partir d'un état des lieux clair et détaillée des différents avis et suggestions.
• Informer les habitants et usagers sur le bilan de la concertation et sur ses conclusions et préconisations.

Votre avis nous intéresse !
Rendez-vous sur le site
biarritz.fr

2. LES MODALITÉS DE LA CONCERTATION

La concertation se déroulera selon les modalités suivantes :

›› Publication d'un avis de concertation, au moins 15 jours avant le début de la concertation, par voie dématérialisée sur les sites internet de la Communauté d'Agglomération Pays Basque et de la ville de Biarritz et par voie d'affichage sur le lieu du projet.

›› Mise en ligne d'un dossier de concertation sur les sites Internet du Syndicat des Mobilités Pays Basque-Adour (www.communautepaysbasque.fr) et de la ville de Biarritz (www.biarritz.fr) accompagné d'un registre électronique afin que le public puisse faire part de ses observations et suggestions éventuelles.

›› Mise à disposition d'un dossier de concertation et d'un registre papier au siège de la Communauté d'Agglomération Pays Basque (15 avenue Foch, Bayonne) et en Mairie de Biarritz, où ils pourront être consultés aux jours et heures d'ouverture des bureaux, afin que le public puisse faire part de ses observations et suggestions éventuelles.

NOTES

NOTES

SYNDICAT DES MOBILITÉS
PAYS BASQUE-ADOUR
–
IPAR EUSKAL HERRI-ATURRIKO
MUGIKORTASUNEN SINDIKATUA
–
SINDICAT DE LAS MOBILITATS
PAÍS BASCO-ADOR

www.communaute-paysbasque.fr
www.biarritz.fr

Conception Syndicat des Mobilités Pays Basque - Adour et Communauté Pays basque